Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20080704-2008 8 9 4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2008

Publication: 11/07/2008

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de

Chef du Service Administratif de l'Assemblée

N° 208-8-9-4 Séance du vendredi 4 juillet 2008

Conseil Général **Haut-Rhin**

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

SOUTIEN A L'ANIMATION SPORTIVE

LES ACTIONS EN FAVEUR DES CLUBS SPORTIFS ET DES TITULAIRES DU BAFA-BAFD

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer les subventions suivantes:

- **129 683,30 €** aux clubs figurant en annexe du rapport, au titre de la subvention Jeunes Licenciés Sportifs;
- **300,00 €** au Mulhouse Water Polo au titre de la création de ce club;
- 300,00 € au Colmar Snook au titre de la création de ce club;
- 1 000,00 € au Twirling Club de Hégenheim au titre du soutien à la participation à des compétitions internationales.

- précise que ces dépenses correspondant à un total de **131 283,30 €** seront prélevées sur le chapitre 65, nature 6574, programme E 032 du Budget départemental.
- 5 200 € à répartir entre les bénéficiaires de la liste jointe en annexe du rapport, au titre de l'aide départementale aux titulaires du BAFA-BAFD.
- Précise que cette somme sera prélevée sur le chapitre 65, nature 6513, programme E032 du Budget départemental.

LE PRESIDENT

Oliver -

Adopté voix contre abstentions